



11

de Victoria
à Montréal (Québec)

570, rue du Roi
Québec G1K 2X2

PAR COURRIEL Tél.: 522-1568

du 15-2011;
Demande d'approbation de l'entente globale de modulation;
PREUVE de l'ACEF de Québec;
DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI.

Chère consoeur,

Notre analyste ne pourra pas produire notre preuve pour ce midi. Monsieur Dagenais évalue à quelques heures le temps nécessaire pour finaliser son travail. Par conséquent, notre preuve pourra être transmise dans le courant de la soirée. Ce sera monsieur Dagenais qui postera cette preuve par courriel au greffe et aux intervenants. Nous comprenons que le dépôt électronique n'est pas disponible actuellement, le temps de son entretien.

Nous demandons à la Régie de nous accorder la prolongation de délai nécessaire à la finalisation de notre preuve par notre analyste.

Je serai à l'extérieur du bureau en après-midi et à Montréal demain, on pourra me contacter par cellulaire au 418-999-0925.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consoeur, mes salutations distinguées.

Denis Falardeau
Avocat
ACEF de Québec

C.c. Me Éric Fraser et intervenants